



## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 9 avril 2024 à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

Dans l'objectif de construction d'une résidence, la demande de dérogation mineure a pour effet de déroger à la superficie minimale requise par le règlement de zonage no 2020-166 pour la construction d'une résidence dans la zone Hbd3.

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence, suite au lotissement prévu du lot 6 589 602, sur le lot projeté 6 589 603 d'une superficie de 1353.9 m<sup>2</sup> dans la zone Hbd3, alors que la superficie minimale prévue par le règlement de zonage no 2020-166 pour cette zone est de 3000 m<sup>2</sup>.

**Identification du site concerné :**

Le lot concerné est situé sur le chemin Aubert sur le lot numéro 6 589 602 du cadastre de Québec portant le numéro civique 135.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 21 mars 2024.

André Martel  
Greffier-trésorier